

La Lettre de la CNRPL

Juin 2015

LES PROFESSIONS LIBÉRALES PRISES DANS UN ÉTAU

L'Exercice libéral pris en étau par les mesures étatiques du gouvernement et l'avidité de la Grande Distribution.

Oui, ce gouvernement porte atteinte à l'exercice libéral !

Pour contenter la fraction nostalgique d'un passé collectiviste membre de sa majorité, le gouvernement de François Hollande a décidé de faire du "social" à bon marché. Niant la réalité des problèmes, le pouvoir a décidé de retirer une grande partie leurs légitimités, aux professions libérales réglementées.

Affublées du qualificatif de rentières par monsieur Montebourg, son successeur Emmanuel Macron s'est engagé dans une voie contraire à l'essence même des activités libérales. Le ministre des Finances a fait voter une loi, patchwork de mesures dont il faudra attendre certainement assez longtemps les effets bénéfiques. Mais il s'en est pris surtout aux professions du droit et notamment aux officiers publics et ministériels.

Madame Touraine en faisant voter sa loi de Santé instaurant le tiers payant généralisé a quant à elle créée un grave conflit avec les professions de santé et tout particulièrement avec les médecins généralistes. Ces casus belli restent d'actualité. Rien n'est réglé au fond, il s'agit de décisions qui n'apporteront pas de profondes améliorations à l'économie française. Bien au contraire, le tiers payant notamment, constituera par sa mise en place, des coûts supplémentaires et des obligations administratives aux praticiens dont le rôle premier est de soigner.

En fait de longue date, tout pouvoir socialiste tente de fonctionnariser la médecine et de réduire les libertés de l'exercice libéral. Pour affirmer sa "volonté sociale d'ouverture de l'économie", le pouvoir actuel s'en est pris aux officiers publics et ministériels sous prétexte de leur monopole d'exercice. Monopole indispensable pour la sécurité de leurs clients notamment des droits de la famille dont ils ont la charge du conseil.

Ce gouvernement a-t-il pris conscience que c'est la haute fonction publique qui détient les plus grands monopoles, ceux des clés du pouvoir ! Aucun membre de la promotion Voltaire de l'ENA ne pétrit la pâte humaine comme le font chaque jour, tous les professionnels libéraux au service de la population.

Dans un autre domaine, pourquoi ne s'en prend-t-on pas aux trusts de la grande consommation qui ont asséché le petit commerce, détruit les centres des petites villes, mis à genoux certains agriculteurs et contribué à la désertification des campagnes et qui maintenant voudraient assurer les services de santé au travers de la pharmacie ? Et pourquoi ne pas rechercher à protéger la population contre certains exercices illégaux favorisés par l'explosion numérique. Les professions libérales ont toujours attiré par leur indépendance, par leur proximité de la population, par leurs responsabilités personnelles, les regards envieux des collectivistes et la cupidité de groupes capitalistiques avides de profit. Au cours de ces derniers mois, les professions concernées se sont bien battues. L'UNAPL a apporté son puissant appui, avec le soutien de la CNRPL car rien ne vaut que le combat pour l'homme. Ce combat est loin d'être perdu. Il a reçu la sympathie du public.

C'est au moment des consultations électorales qu'il faudra nous manifester rudement pour faire reconnaître par ceux qui auront la prétention de vouloir nous diriger reconnaître le rôle des professions libérales et faire retirer les décisions aberrantes.

Alors le combat continue.

Et c'est aussi le combat des retraités.

Guy ROBERT
Président

COMPTE-RENDU

BUREAU DU 27 AVRIL 2015



I / Assemblée générale du 17 mars 2015

Cette Assemblée générale a procédé au renouvellement du Bureau. Le Trésorier général Jean-Claude Chardon ayant demandé à ne pas être renouvelé dans ses fonctions, Gérard Bornet devient Trésorier général et Yves Roussel, Trésorier général adjoint.

Le nouveau Bureau est donc le suivant :

- Président : Guy ROBERT
- Président adjoint : Christian CŒURE
- Vice-président : Didier DESSANE (Professions Techniques)
- Vice-président : Didier VIGNON (Professions Santé)
- Vice-président : Jean-Pierre FERRANDES (Professions de Droit)
- Vice-présidente : Régine MOULIN (Conjoints Collaborateurs et ayants droits)
- Secrétaire général : Jean-Louis BILLARD
- Secrétaire général adjoint : Alain ROLLAND
- Trésorier général : Gérard BORNET
- Trésorier général adjoint : Yves ROUSSEL

Cette Assemblée générale avait pour but de faire connaître la CNRPL à ses partenaires et aux organismes chargés de la Protection sociale et de la retraite des professionnels libéraux.

Avaient été invités et entendus :

- Dr Michel CHASSANG - Président de l'UNAPL
- Mr Christian BOURREAU - Président de l'Union Française des Retraités, représentant Pierre ERBS Président de la CFR
- Mr Bernard DELRAN - Président du RSI Profession libérales Métropole
- Mr Pierre GODET – Président de la Commission Action Sociale de la Caisse Nationale RSI
- Mme Isabelle BITOUZET - Responsable du service Action Sociale RSI
- Mr Jean-Marie SAUNIER – Directeur de la CNAVPL
- Mme Chantal TISSERANT – Membre du Conseil d'administration de la CNAVPL

Cette Assemblée générale fut bénéfique car elle a permis de préciser le rôle de la CNRPL, nos positions et la prise en compte de l'environnement professionnel ainsi que celui du monde des organismes de retraites.

II / Informations internes

Le Bureau a pris conscience qu'il ne suffit pas que la connaissance de la CNRPL reconnu à l'intérieur mais il fallait aussi prendre

conscience du rôle et des réalités de notre centrale (Union des Retraités des Professions Libérales) auprès de chacune de ses composantes. En effet, souvent nos amis reprochent à notre Confédération de ne pas donner suffisamment d'information. Nous tenons à leur disposition tous nos documents, lettres et écrits, mais aussi la mise en place d'un site qui fait part de toutes nos activités et transmet donc l'ensemble des informations.

Nous souhaitons que chaque Bureau des Associations membres de la CNRPL transmette à leurs responsables toutes les informations de la CNRPL.

Dans cette intention, il a été décidé d'augmenter le tirage de la Lettre, de demander aux Associations membres de la Confédération de les insérer dans les informations adressées à leurs membres. En outre, notre Bureau demande également que des liens soient établis entre le site de la Confédération et ceux des unions qui en ont créé un.

III / Séminaire de la CNRPL

Afin de resituer le rôle et les actions de la CNRPL au sein du monde économique et social actuel, le Bureau va organiser en novembre prochain, un séminaire destiné à faire le point et bien préciser les buts de notre activité et ses modes de fonctionnement.

A ce propos, un toiletage des statuts est envisagé, le Bureau de la CNRPL va y travailler et une réforme des statuts sera proposée au Conseil d'administration. Une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée en même temps que le séminaire prévu en novembre.

IV / Rapport avec la CNRPL et les caisses autonomes de retraite

Notre Bureau s'insurge que la masse des retraités qui représente une composante considérable du système des retraites ne soit pas toujours représentée à son niveau dans toutes nos caisses autonomes comme au sein de la CNAVPL.

L'UNAPL est désormais présente au sein de Conseil d'administration de la CNRPL. Parmi ses 4 représentants, Mme Chantal TISSERANT, Agent général d'assurances, retraitée, elle accepte d'être notre correspondant de façon à ce que nous soyons bien informés et que nous puissions lui faire part de nos intentions. Nous lui avons proposé d'être cooptée dans notre Conseil d'administration.

V / Relations avec la CFR

Par la présence de Christian CŒURE, nous suivons avec intérêt les activités de cette Caisse Nationale de Retraites. La CFR publie une revue intéressante. Nous souhaitons que nos organisations membres de la CNRPL s'abonnent à celle-ci qui est pleine d'enseignements.

La CFR possède un réseau d'information auprès des Pouvoirs publics et notamment auprès des parlementaires. Notre Bureau reste cependant vigilant sur le régime universel des retraites. Nous sommes en accord en ce qui concerne le régime de base mais la CNRPL défendra avec énergie, le maintien de la gestion et de la disposition des fonds des régimes complémentaires qui sont parties intégrantes du patrimoine des retraités.

La prochaine réunion aura lieu le 10 juin prochain.

Nous souhaitons que toutes les professions libérales sachent dominer leur propre personnalité professionnelle, pour donner une cohérence et une cohésion au combat collectif en faveur des retraités des libéraux. C'est le devoir de tous les actifs des professions libérales, de défendre le niveau de vie des retraités et de leurs conjoints dont les conditions d'existence sont de plus en plus compliquées en raison de l'augmentation de la durée de vie .

Nous nous opposerons à la main-mise de l'État sur la gestion des fonds de retraites qui nous appartiennent. Car les retraités souhaitent que leurs Caisses autonomes soient gérées par les professionnels eux-mêmes avec bon sens et efficacité dans le respect des intérêts de chaque génération, dans l'esprit qui a présidé à leurs créations. Quelques caisses de retraite autonome ont prévu des sièges pour les retraités au sein de leur conseil d'administration. Ce n'est pas le cas de toutes les caisses autonomes. Il faut parvenir à ce que les pensionnés soient représentés dignement à leur niveau et qu'il puissent être entendus également par la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales.

Beaucoup de changements sont intervenus ou vont intervenir dans les différents conseils de nos caisses et tout dernièrement à la Caisse nationale a vu sa direction renouvelée. La CNRPL, membre de la Confédération nationale des retraités rappelle à nouveau sa volonté d'être reçue par ceux qui sont chargés de la gestion de nos régimes de base et de nos régimes complémentaires.

Souhaitons qu'elle sera entendue.

L'Union entre les générations n'est pas une utopie. C'est une nécessité.

Nouveau Bureau et Conseil d'Administration de la CNAVPL

Le Président de la Cnavpl est élu pour un mandat de 2 ans, reconductible 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans correspondant à 3 mandats. Le Conseil d'administration se réunit au minimum 4 fois par an.

| Section/ Syndicat | Bureau | Titulaire | Suppléant(e) |
|------------------------------|--------------------|---|------------------------|
| CARCDSF | | Dr Jean-Paul TEMPLIER | Mme Bénédicte JOUFFROY |
| CARMF | | Dr Gérard MAUDRUX | Dr Philippe KOSKAS |
| CARPIMKO | Vice-Présidente | Mme Marie-Anne FRANCOIS | M Gilles DORSO |
| CARPV | | Dr François COUROUBLE | Dr Gilles DESERT |
| CAVAMAC | Secrétaire général | M Pascal JACQUET | M Sylvain de NOMBEL |
| CAVEC | Président | M Pol LAVEFVE | M Michel GIORDANO |
| CAVOM | | Me Roland BAYARD | Me Alain GENITEAU |
| CAVP | Trésorière | Dr Monique DURAND | M Gilbert COURSELAUD |
| CIPAV | Vice-Président | M Philippe CASTANS | M Bernard MONNIER |
| CNPL | | Dr François WILTHIEN M Philippe DERLEDER | |
| CRN | | Me Claude JAQUET | Me Pierre COURJARET |
| UNAPL | | Dr Yves DECALF Mme Françoise DEVAUD Me Estelle MOLITOR Mme Chantal TISSERANT | |

CONNAÎTRE LA CFR

La Confédération Française des Retraités, association régie par la loi de 1901, fondée en 2000, a pour objectif de mieux faire entendre la voix des retraités et des personnes âgées auprès des gouvernants et des institutions françaises, sur les sujets concernant :

- la représentation des retraités et personnes âgées,
- le système de retraite,
- le système de santé,
- les conditions de vie des personnes âgées.

La CFR est composée des 5 plus grandes fédérations d'associations de retraités qui représentent près de 1,5 million d'adhérents :

- Générations Mouvement (Les Aînés Ruraux)
- Le Groupement CNR-UFRB
- La FNAR - Fédération Nationale des Associations de Retraités
- L'UFR - Union Française des Retraités
- La CNRPL - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales.

Organisation

Président : Pierre Erbs

Président d'honneur : François Bellanger

Vice-présidents : Charles Berder (UFR), Roger Barrot (FNAR)

Paul Dubost (CNR), Gérard Vilain (Générations Mouvement)

Secrétaire général : Jean Collin (FNAR)

Secrétaire général adjoint : Jean Catherine (FNAR)

Trésorier : Paul Dubost (CNR).

Membres :

Christian Bourreau (UFR), Jean-Claude Breugnon (UFRB), Christian Coeuré (CNRPL), Jean Hue (CNR), Yves Humez (FNAR) et Gérard Perrier (Générations Mouvement).

Que voulons-nous ?

Les cinq fédérations de la CFR mettent en commun leurs moyens financiers et humains pour atteindre les objectifs suivants :

- participer à la défense active d'un système de retraite solidaire et durable pour toutes les générations ;
- contribuer à la promotion d'une protection sociale équitable, incluant les conditions de vie et l'autonomie des personnes âgées ;
- assurer une large présence dans le tissu social par le bénévolat de ses membres et leur participation dans les organismes sociaux (Comité National et Départementaux des Retraités et Personnes Âgées, conseil d'usagers des organismes de santé et des établissements sociaux);
- contribuer à la représentation citoyenne des 16 millions de retraités français.

Les cinq fédérations composant la CFR sont également membres de l'organisation européenne de retraités AGE. Cette organisation accréditée auprès de la Commission européenne regroupe 22 millions d'adhérents.



Paris, le 5 mai 2015

Madame ROSSIGNOL
Secrétaire d'Etat Chargée de la Famille
Des Personnes Âgées et de l'Autonomie
14, avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Madame la Ministre,

À l'occasion d'une récente interview vous avez souhaité que les personnes âgées se fassent davantage entendre au niveau national.

La CFR qui regroupe 1,5 million d'adhérents et représente toutes les catégories socio-professionnelles a toujours de son côté manifesté sa volonté de dialogue avec les Pouvoirs Publics.

Nous regrettons qu'à ce jour nous n'ayons pas encore eu l'occasion de vous rencontrer d'autant que les problèmes qui affectent la situation des personnes âgées sont nombreux et que les solutions envisagées sont peu satisfaisantes.

Je me permets donc de solliciter auprès de vous un rendez-vous pour vous exposer nos préoccupations et engager le dialogue que vous souhaitez.

Veillez croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Pierre ERBS
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités –
Générations Mouvement – Fédération Nationale – Groupement CNR-UFRB – Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

The screenshot shows the website of the Confédération Française des Retraités. At the top, there is a navigation menu with links for 'Accueil', 'Qui sommes-nous', 'Nos positions', 'Nos actions', 'Espaces presse', 'Actualités', and 'Contact'. The main content area features a header with the CFR logo and the text 'Confédération Française des Retraités' and '5 fédérations à l'unisson pour une protection sociale solidaire et durable'. Below this, there are three main sections: 'Nos positions' (discussing the 2014 autonomy law), 'Dossier à la une' (discussing a universal retirement system), and 'Communiqués de presse' (listing recent press releases). There is also an 'Actualités' section with a list of recent news items and a 'Newsletter' sign-up form. At the bottom right, there is a large QR code.

PRÉSENTATION DE L'ANREC

L'ANREC, l'Association Nationale des Retraités de l'Economie de la Construction a été créée en septembre 2008. Nous sommes une jeune association de retraités qui regroupe environ 130 adhérents. Nous sommes issus de l'UNTEC (Union Nationale des Techniciens en Economie de la Construction) regroupant environ 700 structures libérales. L'UNTEC est membre de l'UNAPL.

C'est à la suite d'un courrier du Président CHAILLOL adressé à l'UNTEC que nous avons créé notre association pensant qu'il était également important de poursuivre notre action syndicale dans le cadre d'une Confédération de retraités, à savoir la CNRPL.

Non seulement nous maintenons un lien entre anciens confrères, mais nous communiquons également de l'information par courrier sur tout ce qui a trait à la retraite, notamment par rapport à la CIPAV dont nous dépendons.

Des liens étroits unissent les retraités et les actifs de notre profession ; nous avons établi une convention entre l'ANREC et l'UNTEC qui prévoit notamment :

- le parrainage de jeunes confrères,
- de la formation professionnelle (cours et élaboration de guides techniques),
- la participation dans différents comités de certification et observatoires.

Par ailleurs, notre Assemblée Générale annuelle se déroule dans le cadre du congrès national des actifs à laquelle participe le représentant élu de l'UNTEC au sein du Conseil d'Administration de la CIPAV.

Voilà brièvement présentée notre association de retraités de l'Economie de la Construction.

Cette profession qui est jeune appartient au secteur de la construction. L'économiste a pour fonctions principales : l'estimation du coût prévisionnel des travaux aux différentes phases du projet, la prescription des travaux à réaliser (soit l'élaboration des cahiers des charges), le suivi des travaux avec la maîtrise générale des coûts.

L'Economiste travaille soit directement pour les Maitres d'Ouvrages (Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage), soit en cotraitance avec les Architectes et les Bureaux d'Etudes techniques.

Gérard BORNET

Humeur...
par Trebor



LES CODERPA, À QUOI ÇA SERT ?

Modèle de la
Meurthe
& Moselle



Le CODERPA que fait-il ?

La mission du CODERPA est de donner la parole aux retraités et aux personnes âgées, à travers leurs associations et leurs représentants, de recueillir leurs besoins et de formuler des propositions afin d'éclairer les décisions des élus du conseil général.

Le **CODERPA**
agit pour
Un **habitat**
en faveur du maintien
à domicile



© Atelier Plan B

Des **transports**
mieux adaptés



Des **technologies
nouvelles**
plus accessibles (TNT, internet...)



Les membres
des commissions
du CODERPA
sont en lien
avec les :

- organismes d'aide à domicile,
- EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
- réseaux de santé,
- services territoriaux Personnes âgées Personnes handicapées du conseil général.

Le
CODERPA
au cœur
d'un réseau

Le CODERPA
est force de
propositions dans
toutes les instances
dont les décisions
régissent
votre quotidien.

Les associations
et syndicats de retraités
représentés au CODERPA
relaient vos préoccupations,
notamment sur
l'accompagnement
de la perte
d'autonomie.

**Les retraités sont des citoyens à part entière.
Avoir un passé n'empêche pas d'avoir
encore un avenir !**



Successions internationales : Une vraie révolution

Il est de plus en plus fréquent dans les successions de rencontrer des cas dans lesquels le défunt habite dans un pays dont il n'a pas la nationalité ou possède des biens à l'étranger.

Jusqu'à là notre droit appliquait le principe du morcellement de la succession et soumettait la succession aux meubles à la loi du dernier domicile du défunt et celle des immeubles à la loi du pays de leur situation.

Par exemple une personne (quelle que soit sa nationalité) domiciliée en France et possédant une maison en Espagne et un appartement à la montagne en Suisse voyait sa succession soumise à trois lois. Il y avait en fait trois successions distinctes.

Or ces lois successorales sont parfois très différentes en particulier sur l'existence, comme en droit français, d'une réserve héréditaire ou son absence totale dans les droits anglo-saxons ce qui notamment perturbait les nombreux anglais qui venaient s'installer en France pour leur retraite et voulaient laisser tous leurs biens au survivant d'entre eux.

Le règlement européen du 04/07/2012 applicable à partir du 17/08/2015 simplifie les choses puisque le principe sera l'application d'une loi unique à toute la succession; celle de la résidence habituelle du défunt au jour de son décès soit dans mon exemple la loi française.

En outre le futur défunt a la possibilité de désigner s'il le préfère la loi de l'état dont il a la nationalité et donc dans notre exemple si ce client est de nationalité belge il pourra, s'il le veut, anticiper et choisir par testament la loi belge au lieu de la loi française pour régler sa future succession. C'est ce qu'on appelle la *professio juris*.

Si vous êtes concerné n'hésitez pas à consulter votre notaire car si les principes sont clairs leur application peut être délicate dans certains cas.

L'anticipation successorale n'est une bonne chose que si elle est bien faite c'est-à-dire à temps et la plus simple possible.

Jean-Pierre FERRANDES

Les principes fondamentaux de la médecine libérale remis en cause

En 1927, une charte définit cinq principes de la médecine libérale. Ils constituent le socle du métier :

1. libre choix du médecin par le malade, et liberté d'installation,
2. respect du secret professionnel,
3. liberté thérapeutique,
4. contrôle des médecins par leurs pairs,
5. entente directe médecins – patients sur les soins et honoraires.

Aujourd'hui, les médecins libéraux tentent de préserver le caractère individuel libéral dans leur relation avec leurs patients malgré l'encadrement de plus en plus strict de leur exercice.

Le médecin libéral a le choix entre trois secteurs d'exercice : un hors convention, deux dans un cadre réglementé par une convention nationale conclue avec les Caisses d'assurances maladie obligatoires.

Si les quatre premiers principes concernent les médecins quelque soit leur secteur d'activité, seuls les médecins exerçant hors du champ conventionnel bénéficient de la liberté de leurs honoraires. Pour les médecins ayant optés pour l'exercice dans le champ conventionnel, deux choix leur sont proposés : soit l'exercice en

secteur 1 les obligeants à respecter une grille de tarification des actes, soit en secteur 2 où ils gardent la possibilité de dépasser avec tact et mesure ces tarifs. Il existe une modalité intermédiaire, le contrat d'accès aux soins (CAS), qui permet aux médecins l'ayant choisi, d'appliquer sur un pourcentage limité de patient un dépassement limité, déterminés avec les Caisses.

En secteur 1 (ou en CAS sur les honoraires opposables) les Caisses prennent en charge les 2/3 du coût de leur assurance supplémentaire vieillesse (ASV), ainsi qu'une grande partie de leurs cotisations assurances maladie et familiales. En secteur 2, ils paient 100 % de leurs cotisations.

La loi Touraine adoptée par l'Assemblée nationale écorne un peu plus ces principes fondamentaux, avec entre autres le tiers payant généralisé, la mise en place d'une tutelle par les agences régionales de santé, et la réduction des prérogatives conventionnelles. Ce phénomène ne touche pas que l'exercice à titre libéral de la médecine mais d'autres secteurs organisés sur le mode libéral (avocats, architectes, experts comptables).

Il nous faudra lutter pour conserver et faire évoluer, face aux contraintes administratives, un modèle libéral, dont l'efficacité en termes de soins, et d'économie n'est plus à démontrer.

Didier VIGNON

INFORMONS-NOUS !

La CFR offre la possibilité à tous nos adhérents, de s'abonner au "Courrier des retraités" pour 5 € par an.

ABONNEZ-VOUS / FAITES ABONNER !

FNAR - 83-87, Avenue d'Italie 75013 Paris
Tél. : 01 40 58 15 00 - www.fnar.info





Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales

Union des Générations

VIELLISSEMENT, LUCIDITÉ ET PREVENTION

Non ! les retraités ne sont pas des nantis à envier.

Dans cette période de crise, où les repères semblent égarés, il cherche souvent plus à désigner des boucs-émissaires qu'à pr...

Non les retraités ne sont pas des Grands-pa...

[Lire en entier...](#)

Vous êtes ici : Accueil

Plus d'articles...

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARDI 17 MARS 2015
2. VIELLISSEMENT, LUCIDITÉ et PREVENTION
3. COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CNRPL
4. L'ÉTAT LORIGNE SUR LES 21 MILLIARDS DES LIBÉRAUX
5. LA CNRPL ENTENDUE AU SENAT
6. JOURNÉE NATIONALE INTER-RÉGIMES DU BIEN VIEILLIR

Du côté de l'UNAPL

Dialogue social dans les TPE : l'UNAPL opposée à l'ingérence des commissions régionales dans le fonctionnement des entreprises

Ainsi que débute l'examen du projet de loi sur le dialogue social, l'UNAPL rappelle que les TPE libérales qu'elle représente, et qui constituent près de 90% du million d'entreprises libérales qui compte notre pays, sont dans l'attente de mesures de simplification destinées à favoriser la gestion sociale de leurs entreprises...

Lettre d'information de l'UNAPL n° 14

Plan d'investissement en faveur des entreprises : l'UNAPL demande que les entreprises libérales en bénéficient aussi. Ce projet de loi sur le dialogue social présenté en Conseil des ministres Chômage : des chiffres toujours aussi mauvais. Le Macron : les gains de croissance annoncés font « pachté »

Plan pour l'investissement : l'UNAPL saisit le Premier ministre

Le Premier Ministre a récemment présenté un plan de grande ampleur destiné à relancer l'investissement dans les entreprises, constitué principalement de mesures fiscales spécifiques pour 2,5 milliards d'euro ciblant le secteur industriel. Ce plan ambitieux de soutien de l'investissement, qui devrait aider les entreprises à investir et ainsi doper la...

Lettre d'information de l'UNAPL n° 13

Plan d'investissement : et les entreprises libérales ? Dialogue social : mise à l'écart des organisations multiples de la conférence thématique sur la sécurisation de l'emploi

Contacter nos adhérents

- Accéder à la liste des contacts de nos adhérents.
- Accéder à la liste des membres du Bureau.

Sites Internet de nos adhérents

ANGER
Amicale Nationale des Géomètres-Experts Retraités (195 Clics)
FAROEOC
Fédération Française d'Associations de Retraités Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes (204 Clics)
SN-MCR
Syndicat National des Médecins Concernés par la Retraite (209 Clics)
UNACOPL
Union Nationale des conjoints de Professionnels Libéraux (221 Clics)
FMKR
Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (225 Clics)
FARA
Fédération des Associations Régionales des Allocataires et prestataires de la CARMF (228 Clics)
GNVR
Groupe National des Vétérinaires Retraités (230 Clics)
UNAGAR
Union Nationale des Amicales des Agents Généralistes d'Assurances Retraités (236 Clics)
UCDR
Union des Chirurgiens-Dentistes Retraités (255 Clics)

Liste des fichiers

Fichiers dans le repertoire:

- Livre Blanc janvier 2014.pdf
- LISTE DES DELEGUES CODERPA.doc
- convocation AG 04 levrier 2014.pdf
- Communiqué de Presse_cnrpl_6_sept_2014.pdf
- COMMUNIQUE DE SOUTIEN.docx.060912014
- COMMUNIQUE DE SOUTIEN.docx.29858014
- COMMUNIQUE DE SOUTIEN.doc
- CNRPL_LA_LETTRRE_Novembre2014_mail.doc

Lettres de la CNRPL

Fichiers dans le repertoire:

- lettre_CNRPL_12_2013.pdf
- LETTRE CNRPL JUILLET 2012.pdf
- CNRPL_Mai2014_mail.pdf
- CNRPL_LA_LETTRRE_Novembre2014_mail.doc

Cliquez sur le logo de nos adhérents pour vous connecter










www.cnrpl.fr



Comment contacter la CNRPL ?

46, rue de la Tour Maubourg
75007 PARIS
Tél. : 01 44 11 31 50
cnrplcontact@gmail.com
www.cnrpl.fr